

**CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE
L'HOSPITALISATION A DOMICILE DU PONANT
Et
L'ASSOCIATION LES AMITIES D'ARMOR**

**AVENANT NUMERO 2
A LA CONVENTION DU 1^{ER} MARS 2008**

Entre, d'une part :

**Le Service d'Hospitalisation A Domicile de la Clinique PASTEUR-LANROZE,
Représentée par Monsieur Yannick GOASGUEN, Directeur Général
Clinique Pasteur - Lanroze - 32, Rue Auguste Kervern
CS 82936 - 29229 BREST cedex 2
N° FINESS : 290000140**

Et, d'autre part :

**L'Association Loi 1901 « LES AMITIES D'ARMOR », Représentée par Monsieur
Gilles ROLLAND
Directeur Général
11, rue de Lanrédec
CS 33813 - 29238 BREST cedex 2**

Vus :

- le décret 2012-1030 du 6 septembre 2012 relatif à l'intervention des établissements d'hospitalisation à domicile au sein des établissements sociaux et médico-sociaux avec hébergement
- le décret 2012-1031 du 6 septembre 2012 relatif aux conditions techniques de fonctionnement des établissements d'hospitalisation à domicile intervenant dans les établissements sociaux et médico-sociaux avec hébergement
- la circulaire DGOS/R4/DGCS/2013/107 du 18 mars 2013 relative à l'intervention des établissements d'hospitalisation à domicile dans les établissements d'hébergement à caractère social ou médico-social,

Il est convenu d'étendre le territoire d'intervention du service HAD aux activités suivantes :

a) - la résidence LE PENTY à Lannilis - située au 20 bis, rue de la Libération
- pour ses deux activités :

- EHPAD : FINESS N° 290024959

- FAM pour personnes handicapées vieillissantes : FINESS N° 290025048

b) - les trois Foyers de Jeunes Travailleurs résidences sociales :

- KERELIE : 30, rue de Kérélie et son antenne du 158 rue Robespierre à Brest
FINESS N° 290005669

- KER HEOL : 7, rue de Ker Héol à Brest - FINESS N° 290004084

- KER DIGEMER : 4, rue de Quercy à Brest - FINESS N° 290032366

c) - les Appartements de Coordination Thérapeutique gérés par la résidence
Ker Digemer à Brest, FINESS 290034180

et, en conséquence, de modifier les termes de la convention du 1^{er} mars 2008 complétée par son avenant numéro 1 du 1^{er} juin 2009.

Fait à Brest, le 1^{er} Juin 2014

Pour Le Service d'Hospitalisation A Domicile
Clinique Pasteur-Lanroze
Yannick GOASGUEN
Directeur Général



Pour l'Association
Les Amitiés d'Armor
Gilles ROLLAND
Directeur Général

